

Programme d'obligations agricoles

Je tiens à faire savoir à la Chambre que cette motion et le programme d'obligations agricoles se situent dans le contexte approprié.

De nos jours, la plupart des gens voient dans une exploitation agricole une entreprise commerciale. Du point de vue strictement financier, ils ont raison: l'exploitant a besoin de crédit et de financement, et il a besoin de tenir des registres de sa production et de sa planification. Il a besoin de débouchés pour ses produits et de moyens de transport. S'il utilise des méthodes efficaces, il touche d'habitude de meilleures recettes.

Mais ce n'est pas une entreprise commerciale comme les autres. Nous perdons souvent de vue la lutte, la fierté et le labeur de nos agriculteurs, et leur apport, non seulement en termes strictement économiques, mais aussi au renforcement de notre fibre nationale et à la survie élémentaire de l'espèce au niveau de la famille.

Les statistiques suivantes décrivent parfaitement la menace qui plane sur l'exploitation agricole de type familial. En 1942, il y avait au Canada 733,000 exploitations agricoles; en 1971, il y en avait 366,000; en 1981, il n'y en avait plus que 318,000. Globalement, cela représente une diminution de 57 p. 100 en 40 ans seulement; par ailleurs, 80,000 exploitations agricoles, soit un quart des exploitations recensées en 1981 produisaient à elles seules les trois quarts de toutes les denrées alimentaires; en 1940, l'exploitation agricole moyenne produisait suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir 11 personnes; à l'heure actuelle l'exploitation agricole moyenne en produit suffisamment pour nourrir 55 personnes; en 1960, l'exploitation agricole moyenne valait moins de \$27,000, alors qu'elle en vaut aujourd'hui \$409,000; enfin, 67 p. 100 des agriculteurs sont âgés de plus de 40 ans, et 30 p. 100 d'entre eux touchent des revenus d'origine non agricole.

Ces données pourraient servir à décrire un certain nombre de phénomènes, mais je voudrais surtout que la Chambre retienne ceci: la productivité a été remarquable, ayant doublé systématiquement tous les 10 ans. Les besoins d'investissement sont 16 fois plus élevés qu'il y a 40 ans, et notre population agricole a vieilli de façon marquée.

Dans le rapport qu'elle a soumis à la commission royale Macdonald, la Fédération canadienne des petites entreprises conclut à une révolution au Canada, sur la base de données économiques actuelles. Preuve à l'appui, elle signale que la récession constitue une période d'innovations qui a permis à de petites entreprises, sortes d'industries de dimensions domestiques, de s'implanter en très grand nombre un peu partout pour en remplacer d'autres qui, en raison de leurs dimensions, de leurs frais de main-d'œuvre et de leur orientation globale, n'arrivaient plus à soutenir la concurrence.

De par sa nature, les exploitations agricoles de type familial constituent un secteur qui s'appuie sur les nouvelles découvertes et qui fait appel aux nouvelles variétés de semences, au contrôle des maladies, aux méthodes d'irrigation, aux machines aratoires et aux méthodes de gestion. Elles ont à leur tête le plus souvent un couple d'agriculteurs qui assume toutes les tâches et qui fournit dans la majorité des cas le gros de la main-d'œuvre. Ces éléments ont contribué à l'amélioration constante et considérable de la productivité.

Les coûts d'immobilisation énormes de l'agriculture, plus de \$400,000 en moyenne aujourd'hui, inquiètent particulièrement les jeunes qui voudraient se lancer dans ce domaine. Ces coûts incluent ceux de la terre, du matériel agricole et des bâtiments,

et ne tiennent même pas compte directement des capitaux d'exploitation nécessaires. Cela explique que moins du tiers des agriculteurs d'aujourd'hui sont âgés de moins de 40 ans et que beaucoup doivent aller chercher à l'extérieur un revenu d'appoint pour leur permettre de joindre les deux bouts.

On en est déjà arrivé au point où la majorité des producteurs commencent à vieillir. Les plus jeunes même s'ils sont doués sont mal avisés de se lancer dans l'agriculture car la seule façon de survivre, c'est si l'on hérite de l'exploitation. L'avenir de ce secteur primaire stable et productif au Canada se trouve menacé malgré l'aide offerte dans le cadre d'un certain nombre d'efforts politiques et peut-être, dans certains cas, à cause d'eux.

Que l'on soit un adepte de la gestion de l'offre ou d'une production non réglementée des denrées, et quels que soient les avantages et les inconvénients concernant la taille de l'exploitation, les techniques utilisées ou les denrées produites, de nos jours c'est le financement qui constitue le problème à long terme le plus grave et le plus aigu. On pourra, et devra un autre jour aborder d'autres problèmes qui ne sont pas sans rapport avec celui-là. Mais aujourd'hui la motion à l'étude a trait à un aspect critique du financement: les taux d'intérêt pour l'agriculture.

Le programme d'obligations agricoles pourrait adopter diverses formes et en fin de compte permettrait de prêter aux agriculteurs à des taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux minimum de base plus les frais d'administration. Si cette formule était appliquée aujourd'hui à la Société du crédit agricole, les taux d'intérêt seraient de 6.5 p. 100.

Les obligations agricoles pourraient également représenter pour les agriculteurs à la veille de la retraite un moyen d'investissement, d'une façon sûre, directement dans l'avenir de l'agriculture canadienne et d'être dispensés des impôts sur les gains en capital qui continuent de menacer leur sécurité financière durant leurs années de retraite et qui influent même maintenant sur l'utilisation productrice des terres agricoles. Les possibilités d'application sont multiples. Bien qu'il s'agisse d'une idée émanant d'un organisme agricole de l'Ouest et qu'elle ait été initialement soumise à la Chambre par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), elle pourrait sans doute susciter un appui unanime chez tous les agriculteurs canadiens. Elle a l'appui des provinces et la plupart des membres du parti conservateur l'approuvent.

Il faudrait également faire bien ressortir que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et les députés libéraux qui sont au pouvoir depuis quatre ans et dont le mandat tire à sa fin, se sont déclarés favorables aux obligations agricoles sans pour autant faire quoi que ce soit à cet égard. Ils ont, en outre, donné leur aval à la politique libérale qui consistait à doubler le prix de l'essence et des engrais et qui a conduit la Société du crédit agricole à pratiquer des taux d'intérêt élevés qui à l'heure actuelle atteignent 13 p. 100; or, beaucoup d'agriculteurs doivent encore payer des taux pouvant aller jusqu'à 16.75 p. 100. Les agriculteurs ne peuvent pas, d'une part faire face à des frais d'intérêt aussi élevés et contribuer toujours autant à la vigueur de l'économie canadienne et d'autre part, continuer de permettre aux Canadiens de consacrer la plus petite partie de leur revenu à l'achat de produits agricoles.